



VENDREDI
22.05 2026

Festives & Populaires
www.fouleesdenevers.fr

Règlement

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA. Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes responsabilités en cas de perte ou de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications, qu'ils jugeront nécessaires à l'organisation, jusqu'à la dernière minute. Le pouvoir de décision revient à l'Organisateur et est sans appel.

Les Foulées de Nevers sont organisées le vendredi 22 mai 2026 par l'USON Athlé avec le soutien de La French Run et de l'AON Athlétisme. L'USON Athlé est une association loi 1901 dont le siège social est situé à La Maison des Sports, Boulevard Pierre de Coubertin à Nevers (58000).

L'événement se décline sous la forme de cinq épreuves : trois courses enfants (éveil, poussin et benjamin/minime), les petites foulées (5km) et les foulées (10km).

Le présent document définit les dispositions relatives aux épreuves et s'applique à tout participant à l'évènement.

Article 1 : Dates et horaires de départ

Les Foulées de Nevers est un événement sportif de course à pied.

Vendredi 22 mai 2026

- 18h15 : Course enfants éveils - env. 1 km
- 18h35 : Course enfants poussins - env. 2 km
- 18h55 : Course enfants benjamins/minimes - env. 3 km
- 19h30 : Les Petites Foulées - 5 km
- 20h15 : Les Foulées - 10km

Article 2 : Conditions de participation

1. PPS et licence

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

POUR LES MAJEURS



VENDREDI
22.05 2026

Festives & Populaires
www.fouleesdenevers.fr

- d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées);

- ou l'**attestation de réalisation du Parcours de Prévention Santé (PPS)**. Cette certification, valable 1 an est à obtenir sur le site <https://pps.athle.fr>.

Les **étrangers** doivent également réaliser un **PPS** pour pouvoir participer.

POUR LES MINEURS

- d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées);

- ou une attestation complétée par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de six mois.

2. Conditions d'âge

Selon les épreuves, une catégorie d'âge minimum est requise. Les distances maximales sont fixées selon les catégories d'âge.

- **La Course enfants *éveil*** est ouverte aux enfants nés de 2017 à 2019 ;

- **La Course enfants *poussin*** est ouverte aux enfants nés de 2015 à 2016 ;

- **La Course enfants *benjamin/minime*** est ouverte aux enfants nés de 2011 à 2014 ;

Les mineurs pourront être **accompagnés** par leurs parents sur les courses kids.

- **Les Petites Foulées (5 km)** sont ouvertes à partir de la catégorie cadets (2009-2010) ;

- **Les Foulées (10 km)** sont ouvertes à partir de la catégorie cadets (2009-2010) ;

Article 3 : Handisport

Comme toute discipline, la course sur route handisport se soumet au règlement officiel de la FFA.

Toutes les épreuves sont ouvertes aux coureurs handisports. Un départ « handisport » sera donné en anticipation pour les coureurs **en fauteuil roulant**. Les coureurs souffrant de tout autre handicap prendront **obligatoirement** le départ commun en fin de course idéalement afin de pouvoir participer en toute sécurité. Les participants sont **responsables de leur voyage**.



VENDREDI
22.05 2026

Festives & Populaires
www.fouleesdenevers.fr

1. Athlète déficient visuel

L'athlète ne peut bénéficier que d'un seul guide.

Les guides sont inscrits à la course de manière classique et devront préciser qu'ils accompagnent une personne en déficience visuelle.

2. Athlète en fauteuil

Le port d'un **casque homologué** et de gants est obligatoire pour les athlètes en fauteuil. L'athlète doit posséder un **fauteuil de compétition** trois roues avec dispositif de freinage conforme aux règles IPC (à propulsion manuelle directe sur mains courantes), il doit être en mesure de le manœuvrer et le maîtriser en toutes circonstances.

Un classement sera établi en fonction des **catégories reconnues** par la Fédération Française Handisport. Les athlètes en fauteuil bénéficient d'un **classement séparé**. Les primes seront organisées en fonction du nombre de participants.

Étant considéré de façon officielle comme un sport cycliste, le *hand-bike* n'est **pas autorisé** sur les épreuves.

3. Les Joëlettes

Les joëlettes sont autorisées sous réserve que celles-ci soient positionnées, au départ, en arrière des concurrents, et que le nombre d'accompagnateurs soit limité à 4. Ces accompagnateurs seront dotés de dossards, mais non inclus au classement où figurera seulement la Joëlette. Les accompagnateurs sont inscrits à la course de manière classique et devront préciser qu'ils accompagnent une joëlette.

Pour la personne de la joëlette : il convient de fournir un certificat médical permettant de valider que la personne peut participer à la durée et aux conditions météorologique de l'épreuve.

Article 4 : Dossards

1. Retrait

Le retrait des dossards s'effectuera :

- **Judi 21 mai de 10h00 à 19h00** à *La French Run Boutique* au 10 place Saint Sébastien, 58000 Nevers.



VENDREDI
22.05 2026

Festives & Populaires
www.fouleesdenevers.fr

- **Vendredi 22 mai de 10h00 à 18h00** au Parc Roger Salengro de Nevers

Chaque dossard est **remis individuellement** à chaque coureur sur présentation :

- D'une **pièce d'identité et/ou du QR Code récapitulatif d'inscription** qui sera envoyé le lundi précédent l'épreuve à tous les participants sur leur e-mail d'inscription.
- D'un **PPS valide** ou d'une **licence valide** si le dossier est en statut incomplet

En cas de non-présentation d'un des documents, le dossard ne sera pas remis et le contrevenant ne pourra prétendre à un remboursement ou autre dédommagement.

Il est possible de **récupérer le dossard d'un autre concurrent** à condition de se présenter avec l'original ou une photocopie :

- D'une **pièce d'identité**
- **Du QR Code récapitulatif d'inscription**
- D'un **PPS valide** ou d'une **licence valide** si le dossier est en statut incomplet

2. Port et visibilité

Le port du dossard est **obligatoire**.

Il doit être porté lisiblement sur le torse et maintenu par 4 épingles ou aimants à dossards.

Le non-respect de ces règles entraînera la disqualification de l'athlète.

Article 5 : Modalités d'inscription

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition **d'être complète** (formulaire d'inscription complété, autorisation parentale pour les mineurs, règlement effectué, justificatif d'habitude physique ...).

Toutefois le certificat PPS ou une des licences sportives mentionnées à l'article 2, pourra être ajouté au dossier après l'inscription ou présenté **lors du retrait des dossards**.

Les inscriptions :

- en ligne via le site web [Les Foulees de Nevers](http://www.fouleesdenevers.fr)
- en point de vente physique est aussi possible à **La French Run Boutique au 10 place Saint Sébastien à Nevers**. Les horaires d'ouverture au public sont – du mardi au samedi de 10h00 à 19h00.



VENDREDI
22.05 2026

Festives & Populaires
www.fouleesdenevers.fr

Article 6 : Modification, annulation, report

En cas de **force majeure**, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit **d'annuler ou d'interrompre** l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course doit être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage, faible nombre d'inscrits...).

En cas de report de date de l'organisation, les participants ne pouvant pas participer à la nouvelle date pourront prétendre à un remboursement de l'inscription (hors frais de dossier).

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement ou de report pour quelque motif que ce soit en cas d'annulation de la part du participant. Conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la Consommation, les inscriptions en ligne sont exclues de droit de rétractation : il n'existe pas de droit de rétractation pour les activités de loisirs fournies « (...) qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée ».

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans l'accord de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 7 : Tarifs

Les licenciés FFA bénéficient d'une remise de 2,00€ par inscription.

1. Courses enfants

Les courses enfants éveils, poussins et benjamins/minimes sont **offertes** par l'organisation pour permettre à tous les enfants de participer. Inscription en ligne ou sur place (selon places disponibles).

Votre inscription aux épreuves comprend :

- Le dossard
- Médaille finisher à l'arrivée
- Classement officiel
- Ravitaillement d'arrivée
- Encadrement de course
- La sécurisation des parcours
- Encadrement médical



VENDREDI
22.05 2026

Festives & Populaires
www.fouleesdenevers.fr

2. Les Petites Foulées

TARIFS		
Jusqu'au 31 janvier 2026	Jusqu'au 21 mai 2025	Vendredi 22 mai 2025
13,00€	16,00€ (selon places disponibles)	Pas d'inscription sur place

Votre inscription aux épreuves comprend :

- Le dossard
- Tee-shirt technique collector de l'édition
- Programme de l'événement
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Ravitaillement d'arrivée
- Encadrement de course
- La sécurisation des parcours
- Encadrement médical

3. Les Foulées

TARIFS		
Jusqu'au 31 janvier 2026	Jusqu'au 21 mai 2025	Vendredi 22 mai 2025
16,00€	19,00€ (selon places disponibles)	Pas d'inscription sur place

Votre inscription aux épreuves comprend :

- Le dossard
- Tee-shirt technique collector de l'édition
- Programme de l'événement
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Ravitaillement d'arrivée
- Encadrement de course
- La sécurisation des parcours
- Encadrement médical



VENDREDI
22.05 2026

Festives & Populaires
www.fouleesdenevers.fr

Article 8 : Chronométrage

Le chronométrage est effectué par la société *Yakachrono*.

Tous les participants se verront remettre **une puce électronique** lors du retrait du dossard qui est collée au verso de votre dossard.

Un participant n'empruntant pas la chaussée du parcours ne pourra être classé à l'arrivée. Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage (très faible) de non-détection.

Article 9 : Barrières horaires

Les concurrents disposent d'un **temps maximum** pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Un coureur déclaré « **hors délai** » sera mis hors course, il devra alors retirer son dossard. Le dispositif de sécurité étant levé, tout participant mis hors course décidant néanmoins de continuer l'épreuve le fera **sous son entière responsabilité** et devra se conformer au code de la route. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident. Attention, l'organisation se réserve le droit d'instaurer des barrières horaires **différentes** en cours d'événement, en fonction des **conditions météorologiques** (forte chaleur, intempéries...) notamment.

1. Les Petites Foulées

Sur l'épreuve des Petites Foulées, la barrière horaire est définie à **45 min**.

2. Les Foulées

Sur l'épreuve des Foulées, la barrière horaire est définie à **1h30**.



VENDREDI
22.05 2026

Festives & Populaires
www.fouleesdenevers.fr

Article 10 : Abandon

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à un bénévole du parcours ou à un membre de l'organisation afin lui faire part de son souhait d'abandon en prenant soin de lui communiquer votre nom-prénom et votre dossard afin de remonter l'information à la chronométrie. A noter que dès lors que vous abandonnez vous devez retirer votre dossard.

Article 11 : Classement et récompenses

Les récompenses **sont cumulables**. Pour se voir remettre un prix, la présence du coureur lauréat est **obligatoire**, aucune remise ni aucun envoi de récompense ne sera effectué après le temps protocolaire.

1. Course enfants

Tous les participants aux courses enfants se verront remettre un médaille finisher à leur arrivée. Également un podium sera effectué pour chaque course :

CATÉGORIES	Catégo	Récompenses
SCRATCH (H ET F)	Course Eveil	3 premiers
SCRATCH (H ET F)	Course Poussins	3 premiers
SCRATCH (H ET F)	Course Benjamins & Minimes	3 premiers

2. Les Petites Foulées

CATÉGORIES	Années de naissance	Récompenses
SCRATCH (H ET F)	Toutes	3 premiers
HANDISPORT (H ET F)	Toutes	3 premiers
CHALLENGE DU NIVERNAIS (H ET F)	Toutes	Premier



VENDREDI
22.05 2026

Festives & Populaires
www.fouleesdenevers.fr

CADETS (H ET F)	2009 - 2010	3 premiers
JUNIORS (H ET F)	2007 - 2008	3 premiers
ESPOIRS (H ET F)	2004 – 2006	Premier
SENIORS (H ET F)	1992 - 2003	Premier
SCRATCH MASTERS (H ET F)	1991 et avant	3 premiers

MASTERS 0 (H ET F)	1987 - 1991	Premier
MASTERS 1 (H ET F)	1982 - 1986	Premier
MASTERS 2 (H ET F)	1977 - 1981	Premier
MASTERS 3 (H ET F)	1972 - 1976	Premier
MASTERS 4 (H ET F)	1967 - 1971	Premier
MASTERS 5 (H ET F)	1962 – 1966	Premier
MASTERS 6 (H ET F)	1957 - 1961	Premier
MASTERS 7 (H ET F)	1952 - 1956	Premier
MASTERS 8 (H ET F)	1947 - 1951	Premier
MASTERS 9 (H ET F)	1942 - 1946	Premier
MASTERS 10 (H ET F)	1941 et avant	Premier

3. Les Foulées

CATÉGORIES	Années de naissance	Récompenses
SCRATCH (H ET F)	Toutes	3 premiers
HANDISPORT (H ET F)	Toutes	3 premiers



VENREDI
22.05 2026

Festives & Populaires
www.fouleesdenevers.fr

CHALLENGE DU NIVERNAIS (H ET F)	Toutes	Premier
CADETS (H ET F)	2009 - 2010	3 premiers
JUNIORS (H ET F)	2007 - 2008	3 premiers
ESPOIRS (H ET F)	2004 – 2006	Premier
SENIORS (H ET F)	1992 - 2003	Premier
SCRATCH MASTERS (H ET F)	1991 et avant	3 premiers

MASTERS 0 (H ET F)	1987 - 1991	Premier
MASTERS 1 (H ET F)	1982 - 1986	Premier
MASTERS 2 (H ET F)	1977 - 1981	Premier
MASTERS 3 (H ET F)	1972 - 1976	Premier
MASTERS 4 (H ET F)	1967 - 1971	Premier
MASTERS 5 (H ET F)	1962 – 1966	Premier
MASTERS 6 (H ET F)	1957 - 1961	Premier
MASTERS 7 (H ET F)	1952 - 1956	Premier
MASTERS 8 (H ET F)	1947 - 1951	Premier
MASTERS 9 (H ET F)	1942 - 1946	Premier
MASTERS 10 (H ET F)	1941 et avant	Premier

4. Les Challenges

CHALLENGE SCOLAIRES :

Ouvert à toutes les écoles maternelles, primaires et collèges (enfants entre 2011 et 2019).



VENDREDI
22.05 2026

Festives & Populaires
www.fouleesdenevers.fr

Pour participer à ce challenge, les parents ou l'établissement doivent inscrire l'enfant dans le groupe de son établissement.

Le vainqueur sera l'établissement scolaire le plus représenté en nombre de participants.

CHALLENGE ENTREPRISES :

Ce challenge s'adresse à toutes les entreprises qui souhaitent mobiliser leur collaborateur pour un moment sportif et de cohésion.

Pour participer à ce challenge, l'entreprise doit inscrire ses collaborateurs en groupe entreprise.

Le vainqueur sera l'entreprise la plus représentée en nombre de participants.

Article 12 : Sécurité, Services généraux et médicaux

La sécurité routière est assurée par l'organisation avec notamment la Police Municipale Intercommunale de Nevers Agglomération. L'assistance médicale sera assurée par un organisme de secouristes agréés. Ceux-ci pourront décider de **la mise hors course** d'un concurrent pour des raisons médicales.

Le port des oreillettes est autorisé à condition que le participant soit en mesure d'entendre les bruits environnants et les indications des membres de l'organisation ainsi que des autres participants autour de lui.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont **formellement interdits** sur le parcours, hormis les véhicules d'organisation et de sécurité, de santé et de secours. Tout coureur qui sera assisté par ce type de moyen de transport est passible de disqualification et de mise hors course.

Article 13 : Ravitaillement

Pour l'épreuve des Foulées, un ravitaillement (liquide) est prévu à la mi-course et à l'arrivée.

Pour l'épreuve des Petites Foulées et des courses enfants, un ravitaillement général est prévu à la zone d'arrivée.



VENDREDI
22.05 2026

Festives & Populaires
www.fouleesdenevers.fr

Article 14 : Assurances

- **Responsabilité civile** : Les organisateurs ont souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile auprès de la MAIF (numéro de contrat 4121633J) qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.
- **Individuelle accident** : Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.
- **Domage matériel** : Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.
- **Vol et disparition** : Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte. Des consignes sont être mises à votre disposition sur les épreuves marathon solo, marathon duo et semi-marathon.

Article 15 : Comportement du coureur / respect de l'environnement

Il est demandé au coureur d'adopter un comportement responsable. Les concurrents se doivent secours et entraide et il leur est demandé de respecter les bénévoles présents tout au long de la course.

Il est également attendu du coureur un comportement respectueux de l'environnement. Par conséquent, les déchets doivent être jetés aux endroits prévus à cet effet.

Un concurrent passant outre ces consignes sera mis hors-course. Plusieurs actions seront également mises en place par l'organisation dans cette optique de préservation de l'environnement.

Article 16 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.



VENDREDI
22.05 2026

Festives & Populaires
www.fouleesdenevers.fr

Article 17 : CNIL

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », chaque organisateur de course Hors-Stade s'engage - à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur le site Internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément - Page 4/59 Réglementation running (modifiée par le Comité Directeur du 22 juin 2018) Réglementation running (modifiée par le Comité Directeur du 22/06/2018) Page 5/59 - en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : dpo@athle.fr . - à respecter la charte informatique et liberté consultable à l'adresse suivante : http://www.athle.fr/reglement/CHARTE_INFORMATIQUE-LIBERTES.pdf.

La participation « *Les Foulées de Nevers* » implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement pour lequel il s'engage aussi sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète prévue par l'épreuve choisie avant de franchir la ligne d'arrivée. Pour tout litige non résolu par le présent règlement, celui de la FFA sera appliqué. Chaque participant devra accepter le présent règlement en cochant la case correspondante sur son bulletin d'inscription lors de son inscription en ligne sur le site internet.

BONNE COURSE A TOU(TE)S !